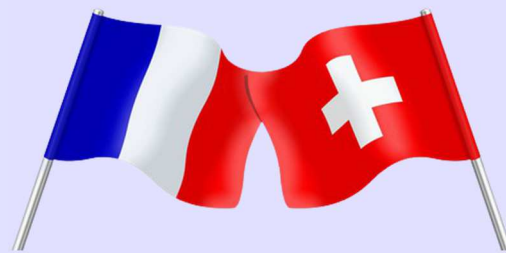


# Recensement des frontaliers

Chaque année, le département de la Haute-Savoie reçoit du canton de Genève une dotation, au titre de la Compensation Financière Genevoise, pour toute personne travaillant dans le canton de Genève et résidant sur le département (Fonds de Rétrocessions Genevois)



Le Conseil Départemental reverse 55% de cette compensation aux communes, proportionnellement à leur nombre de frontaliers. Il est donc particulièrement important pour la commune de connaître le nombre de personnes, de toutes nationalités, travaillant dans le canton de Genève et résidant sur Bassy.

Sont reconnus comme frontaliers :

- Les travailleurs frontaliers ayant une carte de travail domiciliés à Bassy
- Les travailleurs suisses domiciliés à Bassy
- Les travailleurs ayant la double nationalité (suisse et française) domiciliés à Bassy

Ainsi, les personnes concernées sont vivement invitées à se faire connaître en mairie.

**NB : le recensement comme travailleur frontalier n'a aucun impact sur les impositions**

**Pensez à signaler votre changement d'adresse via le site de l'OCPM (office cantonal de la population et des migrations) : les démarches en ligne sont gratuites.**

Nous vous remercions par avance de nous retourner le coupon ci-dessous par mail ou par courrier.



## **Recensement des travailleurs frontaliers (à retourner à la Mairie de Bassy)**

- Nom et Prénom :
- Date de naissance :
- Votre adresse :
- Téléphone :
- Votre nationalité :
- N° de carte de travail **et date de délivrance** (sauf pour les Suisses et binationaux) :
  
- Nom et adresse de l'employeur :